Troyes, le 24 juin 2019

Vu le Décret 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,
Vu la décision du Conseil d'Administration du 15 décembre 2009 autorisant le directeur de l'UTT à négocier et à signer un accord cadre et/ou une convention dans le but de créer une antenne UTT à Nogent (52),
Vu la délibération du Conseil Régional, en date du 11 avril 2011, donnant un avis favorable à l'ouverture de la formation d'ingénieur par apprentissage Matériaux et Mécanique,
Vu la délibération n° 2011-09 du SYMTEC-52 autorisant le lancement de la tranche 2 des travaux du Pôle Technologique, et la mise à disposition de locaux à l'UTT en date du 23 mars 2011,
Vu l'Avis de la Commission des Titres d'Ingénieur n° 2010/12-04 relatif à l'habilitation de l'Université de Technologie de Troyes (UTT) à délivrer un titre d'ingénieur par apprentissage, approuvé en date du 11 janvier 2011,
Vu les statuts, en vigueur, de l'établissement,
Vu le règlement intérieur, en vigueur, de l'établissement.

Acte administratif n°2019/11

Le Conseil d'Administration réuni le : 20 juin 2019

Objet de la délibération : Orientations pour le développement de l'Antenne de Nogent
Le Conseil d'administration prend connaissance et adopte, à l'unanimité, les orientations proposées permettant d'approfondir les discussions avec les acteurs concernés pour la détermination des plans d'actions.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23 Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le président du Conseil d'Administration de l'UTT,

Ronan STEPHAN

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – BP 260 – 10010 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 3 25 71 76 00 – site web : www.utt.fr